

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULON



Service des RH
DA/FR/SD/DL

ARRETE N° 2017/1183

Portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au grade D'ATTACHE TERRITORIAL

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu le Décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale, et notamment son article 16,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que la règle fixée à l'article 16 du décret n°2006-1695 permet de prononcer une nomination, par application de la proportion de promotion interne à 5% de l'effectif du cadre d'emploi considéré,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 17/10/2017,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial établie au titre de la promotion interne est fixée ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
BOURJAULT Jean-Pierre	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 10 ^{ème} ECHELON

ARTICLE 3 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat et classé au(x) dossier(s) de(s) intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Notifié au(x) intéressé(es),
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Toulon, le 25/10/2017

La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI

La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :